



**Mairie de Melleran**  
**10 Route de Chef-Boutonne**  
**79190 MELLERAN**

☎ : **05.49.29.83.07**

✉ : **05.49.29.61.52**

Mail : [mairie-melleran@paysmellois.org](mailto:mairie-melleran@paysmellois.org)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2020

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Juin

L'an deux mil vingt,

Le 29 Juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, à la salle associative,  
Sous la présidence

M. DELAIRE François, le Maire

PRESENTS : AIRVAULT Jean-Luc, BROUSSARD Elisabeth, DELAIRE François, GIRARD Philippe,  
GUIGNARD Laurent, LAFFOND Stéphanie, MERCIER Sébastien, MILLET Céline, RAFFIER Marc,  
RAYNAUD Audrey, SALMON Jean-Guy, SICOT Yaël, TALON Corinne, VIDAULT Wilfried

REPRESENTÉS :

EXCUSE : DOUTEAU Ph

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : AIRVAULT JL

### **Objet : Validation du PV du 23 Mai 2020**

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 23 Mai 2020 à l'unanimité.

### **Objet : Affectation du résultat budgétaire**

M. le Maire informe que :

-La section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de : 235 718.30€

-La section d'investissement présente un déficit d'investissement de : **39 095.90€ (article 001)**

-Il faut couvrir le déficit d'investissement par l'excédent soit :

235 718.30€ - 39 095.90€ = 196 622.40€

-Il reste un excédent de 196 622.40€

-En 2019 des dépenses ont été engagées mais non réalisées, elles ont été reportées sur l'année 2020 ce sont **les restes à réaliser (RAR)**. Ces dépenses s'élèvent à **65 931.96€**

-Il faut les couvrir avec l'excédent de fonctionnement soit :

196 622.40€ - 65 931.96€ = 130 690.44€

Il reste donc un **excédent global de 130 690.44€** à affecter à la section de fonctionnement **(article 002)**

Le **besoin net de la section d'investissement** s'élève à **105 027.86€** ce qui correspond au le déficit d'investissement et aux restes à réaliser (RAR) (39 095.90€ + 65 931.96€)

Ce besoin est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement initial **(article 1068)**

### **Objet : Vote des taux d'imposition**

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition 2019 s'élevaient à :

TH : 9.27%

TFB : 8.30%

TFNB : 44.44%

Cette année du fait de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation le conseil n'a pas à voter de taux pour la taxe d'habitation seulement ceux de la taxe foncière.

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

### **Objet : Vote du Budget Primitif 2020**

Le conseil vote le budget 2020 comme suit à l'unanimité :

	Budget 2020
Fonctionnement Dépenses	510 629.36€
Fonctionnement Recettes	510 629.36€

	Budget 2020
Investissement Dépenses	405 635.82€
Investissement Recettes	405 635.82€

### **Objet : Délibération pour les factures inférieures à 500€ en investissement**

M. le Maire expose qu'on ne peut pas passer les factures inférieures à 500€ en investissement sans avoir une délibération cadre. Afin de pouvoir passer les factures en investissement et récupérer le FCTVA (16.404%) en 2021. Le conseil est favorable pour prendre cette délibération.

### **Objet : Désignation des délégués à ID 79**

M. le Maire expose que la commune est adhérente à l'Agence d'ingénierie départementale "iD79". Le Département a créé ID79, un outil d'ingénierie. La priorité étant d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs différents projets.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire ainsi qu'un suppléant. Sont désignés :

- Pour le titulaire : M. DELAIRE François
- Pour le suppléant : M. SALMON Jean Guy

### **Objet : Désignation des référents Ambroisie auprès de la Communauté de Communes**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre la prolifération de l'ambroisie, un arrêté préfectoral a été adopté en juin 2019. Il prévoit la mise en œuvre de mesures de surveillance, de prévention et de gestion par les communes dans les zones de leurs compétences, et qu'il est nécessaire de désigner un binôme (élu et technicien) référent ambroisie. Sont désignés :

- Elu : AIRVAULT Jean-Luc
- Agent : BLONDIO Laurent

### **Objet : Commission communale des impôts**

M. le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil précédente la constitution de la commission communale des impôts a été évoquée. Le conseil doit constituer une liste de proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts. La commune comportant moins de 2000 habitants il faut proposer 24 personnes. Sachant que le Maire fait partie d'office de cette commission

Le conseil propose les personnes suivantes :

	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	M.	AIRVAULT	Jean-Luc
2	M.	GIRAUDEAU	Sébastien
3	M.	BAUDIFFIER	Michel
4	M.	MORIN	Hubert
5	Mme	MILLET	Céline
6	Mme	DELAIRE	Louissette
7	Mme	RAYNAUD	Audrey
8	M.	ROBERT	Michel
9	M.	MERCIER	Sébastien
10	M.	SALMON	Jean-Guy
11	M.	GIRARD	Philippe
12	Mme	BROUSSARD	Elisabeth
13	M.	DOUTEAU	Philippe
14	M.	GUIGNARD	Laurent
15	Mme	LAFFOND	Stéphanie
16	M.	RAFFIER	Marc
17	M.	SICOT	Yaël
18	Mme	TALON	Corinne
19	M.	VIDAULT	Wilfried

## **Objet : Autorisation générale permanente de poursuites**

M. le Maire informe qu'à la suite de la mise en place des nouveaux conseils il y a lieu d'accorder au trésorier l'autorisation générale et permanente de poursuites afin de permettre la continuité des mesures de recouvrement en cas d'impayés.

Le conseil est favorable.

## **Objet : Régies communales**

M. le Maire rappelle qu'il existe actuellement 3 régies communales :

- Régie photocopies et Fax
- Régie location de salles communales
- Régie repas communaux

Les régies servent à récolter les fonds.

Jusqu'à maintenant les secrétaires, qui sont les régisseurs, doivent se déplacer à la trésorerie de Melle pour verser l'argent régulièrement.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 les régies doivent intégrer l'offre de paiement en ligne et donc ouvrir un compte. La trésorerie nous demande d'anticiper cette démarche.

Si nous supprimons les régies, la commune émettra une demande de règlement à la trésorerie qui elle se chargera de récolter les fonds.

Pour éviter les déplacements et la gestion des fonds, le Maire propose de supprimer ces régies. Le conseil est favorable pour supprimer les régies à compter du 15 Juillet 2020.

## **Objet : Retrait délibération : délégations aux adjoints**

M. le Maire informe qu'à la suite du dernier conseil, les délibérations ont été transmises à la préfecture, après examen de la délibération concernant les délégations aux adjoints le service a formulé les observations suivantes :

-« seul le Maire est compétent pour confier une partie de ses compétences à certains de ses adjoints ou conseillers municipaux, le conseil municipal ne peut interférer en la matière »

-« ces délégations doivent faire l'objet d'un arrêté du Maire et être publiées et communiquées au comptable municipal, au préfet et au bénéficiaire. »

La préfecture nous demande de rapporter cette délibération et de rédiger un arrêté individuel de délégation et de signature envers les adjoints.

M. le Maire informe que l'arrêté individuel de délégation et de signature a été effectué en faveur des adjoints. Et propose le retrait de cette délibération.

Le conseil est favorable.

## **Objet : Retrait délibération : délégués à la CCMP**

M. le Maire informe qu'à la suite du dernier conseil les délibérations ont été transmises à la préfecture, après examen de la délibération concernant la désignation des délégués à la Communauté de Communes le service a formulé les observations suivantes :

-« La désignation des délégués de la commune de Melleran , qui compte moins de 1000 habitants à la Communauté de Communes Mellois en Poitou n'est pas conforme aux dispositions de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires... »

Il s'avère que dans les communes de moins de 1000 habitants, les délégués communautaires doivent être désignés dans l'ordre du tableau (Maire, adjoints conseillers municipaux).

Si le 1<sup>er</sup> adjoint est délégué titulaire, le Maire doit démissionner de sa fonction de délégué titulaire et ne peut pas être suppléant. Le suppléant est désigné dans l'ordre du tableau donc c'est le 2<sup>ème</sup> adjoint, M. AIRVAULT Jean-Luc, qui prend cette fonction.

La préfecture nous demande le retrait de cette délibération. Le conseil prend acte et est favorable au retrait de cette délibération

## **Objet : Comptes rendus des commissions**

- **Commission Finances du 6 juin 2020**

Préparation du budget et information sur le contenu des différents articles afin d'avoir une meilleure compréhension des dépenses et recettes communales.

- **Commission Patrimoine du 6 juin 2020**

### **-Réserve incendie Les Groles.**

La réalisation du terrassement puis du sablage sera effectué par une entreprise extérieure, les devis sont à établir. La clôture sera faite par les cantonniers avec des piquets d'acacia et grillage de 1.80m.

### **-Projet photovoltaïque.**

Un parc photovoltaïque sera installé à l'ancienne carrière « Guillon » en face du poste de répartition réalisé par GEREDIS.

Un rendez-vous est prévu avec Monsieur Hausser de Séolis sur place afin de faire le point sur le dossier.

### **-Création d'un dépôt de végétaux.**

Nous désirons réaliser un lieu où les habitants de Melleran pourraient déposer leurs végétaux. Ses végétaux feront du composte sur place et les branches comme celles que nous avons chaque année du passage du lamier. Nous étudions une solution pour faire un broyage de masse avec une fréquence à définir suivant les volumes.

### **-Travaux salle des fêtes.**

Nous désirons réaménager la cuisine de la salle des fêtes ; il y a deux dossiers précédents, le premier avec un architecte et appel d'offres qui a été lancé et conclu infructueux vu le montant trop élevé et le deuxième qui a été fait en interne, et n'a pas abouti.

Nous devons relancer ce dossier.

Les toilettes de la salle des fêtes demandent aussi une rénovation, un plan a été établi.

Nous devons travailler sur l'acoustique de la salle des fêtes.

Revoir les aménagements extérieurs.

### **-Rénovation de l'Eglise.**

Des contacts ont été pris avec la DRAC et le département ainsi que l'architecte pour reprendre l'ensemble des éléments et subvention en cours.

Le dossier se comporte d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. La tranche ferme comporte le drainage, la reprise du parvis et les paratonnerres.

La tranche conditionnelle concerne les rénovations des peintures sur 2 travées et l'éclairage public et l'électricité.

Les dossiers de subvention sont en cours de constitution

### **-Aménagements routiers.**

Pour Vieille Ville sur la départementale D1 un panneau « contrôle radar fréquent » a été acheté par la Mairie de Melleran et Valdelaume, la pose est prise en charge par le département. Les travaux se feront courant de l'été

### **-Toiture.**

La toiture du local cantonnier est à refaire. Pour les autres toitures, un démoussage urgent est à prévoir et certaines parties de toiture sont à reprendre.

#### **-Implantation aire de jeux.**

La commune souhaite implanter une aire de jeux. Le type de jeux ainsi que le lieu restent à définir.

#### **-Voirie.**

Les voiries feront l'objet à moyen terme d'une classification en fonction de leur état afin de définir un programme sur le mandat.

Pour 2020 les travaux urgents seront répertoriés et des devis seront établis.

Le point à temps est à programmer avec une entreprise environ 15 tonnes

#### **-Fleurissement.**

Les travaux sont déjà faits : mise en place de 2 pots de fleurs au cimetières et fleurs sur la place.

- **Commission Relation du 2 juin 2020**

#### **-Masque.**

Deux permanences pour la distribution des masques ont été faites le lundi 8 juin et le jeudi 11 juin à la salle associative. 187 masques ont été distribués sur les 500, des demandes nous parviennent régulièrement en mairie.

#### **-14 juillet.**

Le dossier est en cours une demande d'autorisation doit être déposée auprès de la préfecture.

Un tract sera distribué pour informer la population sur les conditions d'organisation.

#### **-Associations.**

Un contact sera pris avec les associations pour connaître les besoins de chacun et pour leur demander un bilan moral et financier pour l'étude d'attribution des subventions.

#### **-Divagation animale.**

Suite à la constatation de la présence de chats en nombre dans le secteur de la Ballerie la commune prévoit une campagne de stérilisation.

Une convention est demandée à la SPA de Niort

- **Commission CCMP du 8 juin 2020**

#### **-Urbanisme.**

Il est rappelé que la situation pour la construction sur notre commune devient impossible, le PLUI amorcé par la CCMP est pour le moment la seule alternative viable pour obtenir une carte communale claire en termes d'aménagement de notre commune.

Ce PLUI demande cinq ans environ pour aboutir.

Dans cette phase intermédiaire nous devons prendre contact avec la DDT car nous sommes soumis au règlement national d'urbanisme étant donné que la commune n'a pas de document d'urbanisme.

#### **-Site Internet.**

Le site Internet actuel fonctionne très bien, mais sa base de données ne sera plus mise à jour donc nous devons le refaire à moyen terme. Notre site ne deviendra plus opérationnel au bout d'un certain temps, nous étudierons ce dossier en 2021.

#### **-Boulangerie.**

Le Maire informe que l'activité de la boulangerie va cesser fin Août voire fin septembre. Pour le moment il n'y a pas de repreneur.

**-Rencontre avec les acteurs économiques.**

Une rencontre avec les acteurs économiques a commencé (artisans, auto-entrepreneurs, commerçants ainsi que les exploitants agricoles).

**Les écoles.**

Une rencontre est à programmer pour recenser les besoins.

Le conseil prend acte des comptes rendus des commissions.

Questions diverses.

- **L'A.S.T.M** (Association Solidarité Terres du Monde) de Sauzé-Vaussais demande la mise en place sur la commune d'un petit chalet pour récupération des papiers.  
Le conseil est favorable reste à définir l'emplacement
- Le locataire du bâtiment relais devrait quitter le bâtiment fin septembre selon les informations qui nous ont été transmises par la communauté de communes Mellois en Poitou.
- La CCMP sollicite une participation au soutien des entreprises (500 000€ de la CCMP et 500 000€ des communes) 10€ par habitants soit environ 5 300€. A voir lors d'une prochaine réunion de conseil. Car nous venons juste de recevoir les modalités de fonctionnement

Pour information une réunion de conseil aura lieu le 10 Juillet pour désigner les délégués pour les élections sénatoriales.

François DEL AIRE, Le Maire.